



## Changement d'affectation et diminution de salaire

Par **Myriades**, le **02/02/2015** à **13:09**

Bonjour,

j'ai travaillé Durant 10 années en équipes postées et à ce titre ai reçu des primes de pénibilité. Aujourd'hui le travail posté a été confié à une entreprise sous traitante et j'ai été repositionné sur un poste différent en horaire normal.

Mes primes de pénibilité m'ont donc été supprimée, ce qui correspond à une baisse salaire d'environ 400 euros.

Alors que je n'ai pas demandé à changer de poste et que mon activité est toujours existante au même endroit, l'entreprise peut elle diminuer de fait mon salaire?

Cdt

Par **P.M.**, le **02/02/2015** à **13:43**

Bonjour,

La prime d'équipe correspond effectivement à une indemnisation de l'inconfort causée et a priori, elle n'est plus à être versée si vous retrouvez un poste en horaire de journée...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'essayer de négocier avec l'employeur...

Par **Myriades**, le **02/02/2015** à **14:05**

merci, meme si la réponse...